



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 10 - Délégation de Service Public - Réseau câblé Numéricâble - Rapport annuel 2017

**Délégation de service public
Réseau câblé Numéricâble
Rapport annuel 2017**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
CCSPL	11/10/2018	Favorable
Commission de contrôle financier	18/10/2018	Favorable
Commission n° 2	19/10/2018	Pour information

La Ville de Besançon a confié l'établissement sur son territoire d'un réseau câblé de vidéocommunication à la Société Numéricâble (filiale du groupe SFR) via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire l'exclusivité de l'établissement et de l'entretien technique de son réseau de vidéocommunication.
Date de signature	24 avril 1989
Durée	30 ans à compter du 20 octobre 1989
Echéance de la convention	20 octobre 2019
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'exploitation de son réseau de vidéo communication. Elle lui confère le droit exclusif d'établir, d'entretenir et d'exploiter ce réseau sur le territoire communal. Elle s'engage dans la mesure de ses moyens à apporter une aide à la réalisation et la commercialisation, et à informer le délégataire de tout projet lié.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation des installations.</p> <p>Le délégataire s'engage à réaliser le réseau conformément aux plans et délais prévus, à entretenir la tête de réseau et le réseau, à renouveler le matériel et le moderniser. Le délégataire pourra également faire des propositions d'extension aux communes voisines.</p>
Dénomination sociale du délégataire	SFR Filiale du groupe Altice, côté sur Euronext Paris.
Coordonnées du délégataire	Direction des Relations Régionales Centre-Est 452, cours du 3 ^{ème} Millénaire 69800 Saint-Priest Cedex Siège social : 10 rue Albert Einstein 77420 Champs sur Marne
Dirigeants	Secteur Collectivités Directeur Général Altice France : Alain WEILL Directeur des Relations Régionales : Cyrille-Frantz HONEGGER

2. Analyse de la qualité du service

2.1 Constitution du réseau

Le réseau de la Ville de Besançon est constitué d'une tête de réseau située 4 rue Plançon conçue également pour alimenter les communes voisines (Beure).

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter les différents groupes (33 secteurs de 1 000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises). Cette configuration est inchangée par rapport aux années précédentes.

Au 31 décembre 2017, à Besançon, SFR Numéricâble annonce 38 356 foyers raccordables, soit une diminution de 534 prises par rapport à 2016. Le nombre d'abonnés reste stable à 13 049.

SFR poursuit ses investissements au niveau national en déployant son réseau en fibre optique. SFR revendique 11 millions de foyers raccordables en Haut Débit.

A Besançon, les opérations réalisées par SFR Numéricâble concernent principalement des travaux de réparation ou d'entretien du réseau. Il n'est pas fait mention d'actions de modernisation (remplacement de câble coaxial par de la fibre optique).

2.2. Abonnés

Les statistiques des quatre dernières années sont les suivantes :

	2014	2015	2016	2017
Nb de prises	39 150	38 887	38 890	38 356
Nb d'abonnés collectifs (service antenne)	10 389	13 477	13 049	13 049
abonnés TV analogique		39	29	24
abonnés TV numérique		2 752	4 007	4 904
Nb d'abonnés TV	2 499	2 791	4 036	4 928
Taux de pénétration (en %)	32,92 %	41,83 %	43,93 %	46,87 %

Et depuis 2004 :



Commentaires

Le taux de pénétration continue d'augmenter en 2017, passant à presque 46,87 % (17 977 abonnés pour 38 356 prises).

Le nombre de logements abonnés au service antenne est de 13 049 en 2017 (identique à l'année précédente).

Le nombre d'abonnés TV individuels continue de progresser : 4 928 abonnés, soit 22 % (+ 892 abonnées) de plus par rapport à l'année précédente.

Suite à l'arrivée de la TV numérique en 2012, Numéricâble a cessé, en juin 2015 sur Besançon, la diffusion des chaînes analogiques. Les équipements en habitats collectifs ont été remplacés par Numéricâble, et des offres préférentielles pour passer au numérique ont été proposées pour les habitats individuels.

Les abonnés individuels à la TV analogique ont majoritairement basculé vers le numérique : fin 2016, 99,51 % étaient en numérique. Il reste 24 abonnements TV analogique.

L'offre TV se décompose toujours en 5 niveaux (au lieu de 3 en 2015). Le niveau de base (starter) peut être complété par d'autres offres (power mini, power, power+, premium) et des chaînes optionnelles sous forme de bouquets thématiques (sport, cinéma, jeunesse, musique...).

Il n'existe toujours pas d'offres TV seules (de 26 à 40 € avant 2018), qui ont disparu, au profit d'offres «BOX» incluant TV, internet, téléphone et SFR Presse. Les tarifs vont de presque 35 € à 70 €/mois, hors frais d'installation et de location du matériel (5 € / mois pour la box).

2.3 Exploitation commerciale

Le service clients SFR Numéricâble est joignable par téléphone, par courrier et par Internet (courriel, site Internet de l'entreprise : assistance en ligne et forum d'entraide communautaire, Facebook, Twitter).

2.4 Qualité de service et exploitation technique

Pour 2017, une liste de 21 interventions a été communiquée, principalement des réparations suite à détérioration. Ces interventions concernent des opérations de maintenance ou des remplacements (borne, armoire, chambre), elles n'apportent donc pas d'amélioration significative pour les abonnés bisontins.

Sans donner avec précision la qualification des incidents, SFR Numéricâble rapporte 35 perturbations en 2017, chiffre en forte baisse par rapport à l'an passé, accompagné de baisses de l'importance et de l'impact de ces perturbations (aucune incident de nature forte ou crise). Le temps moyen de rétablissement est de 47 heures, très supérieur à la moyenne des années précédentes (22 h 40).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nb total de perturbations	249	275	360	256	268	123	142	81	35
Faible	81	136	167	104	90	57	87	70	26
Moyenne	157	102	107	72	102	40	33	11	8
Forte	8	35	84	78	72	26	22	0	0
Crise	3	1	2	2	4	0	0	0	1
Temps de rétablissement moyen	24	17	21	19	22	29	20	29	47
Taux moyen de disponibilité	99,92%	99,93%	99,55%	99,92%	99,97%	99,83%	99,96%	99,994%	99,97%

2.5 Contrôle de la qualité de service

SFR interroge ses clients depuis 2009 pour connaître leur satisfaction sur la qualité du service rendu et orienter ainsi ses chantiers d'amélioration.

Seuls des éléments au niveau national sont fournis : rapport de l'ARCEP comparant les différents opérateurs nationaux, mesure globale de la qualité de service SFR Numéricâble.

Aucun retour n'est fait sur ces sujets pour Besançon.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 Le contexte national

La Société Comtoise de Vidéocommunication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux, a repris en janvier 1995 les contrats d'établissement et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

Suite à différentes fusions, en août 2007, Numéricâble est devenue la marque unique rassemblant les anciens réseaux France Télécom Câble, NC Numéricâble, TDF Câble, UPC et NOOS.

Depuis novembre 2014, suite au rachat de SFR, Numéricâble fait partie du groupe Numéricâble-SFR, intégrant également Completel, Telindus et Virgin Mobile. La marque Numéricâble a disparu pour laisser la place à celle de SFR. SFR est une filiale du groupe ALTICE.

Il se positionne comme le 2^{ème} opérateur télécoms en France et 1^{er} réseau fibre (en nombre de prises éligibles à la fibre avec terminaison optique ou coaxiale).

Le chiffre d'affaires du groupe SFR en 2017 est de 10,8 Milliards d'euros (11 précédemment).

La stratégie de SFR est toujours de capitaliser sur le réseau câblé de Numéricâble, en tirant de la fibre jusqu'au point de mutualisation, mais en laissant l'abonné raccordé en cuivre/coaxial (FTTB) : ceci permet d'offrir du Très Haut Débit jusqu'à 800 Mbps (sachant que l'ARCEP a qualifié de Très Haut Débit des débits supérieurs à 30 Mbps).

Afin d'accélérer la modernisation de son réseau, SFR a manifesté en mars 2016 son intention de sortir par anticipation du contrat de délégation de service public. Les négociations sont en cours concernant les modalités de sortie (en particulier la valorisation des infrastructures et le maintien du service et des tarifs auprès des abonnées TV). Un appel d'offres concernant la cession du réseau câblé (la Ville conservant la propriété des infrastructures) a été lancé courant 2018. SFR a comme objectif de sortir du contrat de délégation d'ici à fin 2018.

En parallèle, SFR investit massivement sur les réseaux 4G, 4G+ et la future 5G (équipement des premières villes dès 2019).

3.2 Le personnel

Le groupe SFR comptait 14 500 collaborateurs en 2015. Aucun chiffre n'est donné en 2017.

3.3 SFR Numéricâble Besançon

Les offres SFR NUMERICABLE sont vendues via 3 boutiques SFR à Besançon : centre commercial Géant Châteaufarine, 46 Grande Rue, galerie commerciale Carrefour Chalezeule.

4. Les comptes de la délégation

4.1 Etats financiers 2017 pour Besançon

Les états financiers 2017 sont communiqués tels que dans le tableau ci-après. Les chiffres résultent d'une péréquation en fonction des prises ou abonnés du réseau par rapport au chiffre global de Numéricâble. Il n'y a pas de gestion comptable spécifique à chaque commune.

Ces données sont donc peu exploitables ramenées au niveau bisontin. La comparaison avec les années antérieures montre, après plusieurs années de baisse, une augmentation du chiffre d'affaires et du résultat net.

En K€	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires télévision	1 932	1 771	1 566	1 439	1 458
Charges d'exploitation					
Programmation et droits d'auteurs	1 386	615	392	321	295
Gestion abonnés et ventes	258	291	231	276	205
Exploitation technique	461	308	240	188	188
Frais de fonctionnement	225	497	740	584	368
Production immobilisée	- 121	- 140	- 1 02	- 110	- 80
Amortissements et provisions	917	319	1 040	1 016	24
Total des charges d'exploitation	3 126	1 890	2 541	2 276	1 800
Résultat d'exploitation	- 1 195	- 119	- 975	- 837	- 342
Résultat financier	- 410	- 135	- 115	- 106	- 107
Résultat exceptionnel	- 200	- 802	299	10	4
Résultat net	- 1 805	- 1 056	- 790	- 934	- 445

4.2 Liens financiers et juridiques avec la Ville

Il n'y a aucun flux financier entre la Ville et le délégataire en 2017.

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2017.

Les travaux liés à la rénovation de la ligne de bus entre la gare Viotte et le campus de la Bouloie impactent le réseau Numéricâble dans ce secteur et nécessitent la prise en charge des frais par la Ville de Besançon.

Conclusion

Les engagements initiaux du contrat, vieux de 30 ans, n'ont pas été et ne seront pas respectés du fait d'un secteur dont la technologie évolue très vite et dans un contexte de concurrence agressive. La qualité de service semble s'être améliorée sur Besançon.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de télévision câblé par la société SFR NUMERICABLE dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.